

Alexandre SANTONI

Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI
Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE

Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE ZERUBIA

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 21 Juin 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Monsieur Félix Jacques Antoine **DIANI**, retraité, époux de Madame Angelina **TIMOTEI**, demeurant à PIANOTTOLI CALDARELLO (20131) lieu-dit Morandino. Né à PIANOTTOLI CALDARELLO (20131) le 11 janvier 1947.

Madame Sonia Véronique **GIOVANNANGELI**, retraitée, épouse de Monsieur Dominique Jean André **SCAGNELLI**, demeurant à PIANOTTOLI CALDARELLO (20131) Route de la Mer. Née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 21 octobre 1962.

DÉSIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à ZERUBIA (CORSE-DU-SUD) 20116 Lieu-dit Village. Soit une maison d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier. Cadastéré : Section : B, N° : 247, Lieudit : VILLAGE, Surface : 00ha 00a 60ca

Lot numéro deux (2) :

Au rez-de-chaussée, un APPARTEMENT

Lot numéro cinq (5) :

Au premier étage un APPARTEMENT

Lot numéro huit (8) :

Un grenier côté Nord

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

alexandre.santoni@notaires.fr

Bancarello, route de Sartène – 20169 BONIFACIO

Tél ; 04 95 73 02 25 – Fax 04 95 73 02 41 – Parking Assuré – accès handicapés

